

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2015-2016

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2015-2016

Arrêté en date du 22/04/2016

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 21/05/2016 à 10H00**, dans le gymnase communal de Stamburges, rue Hecquet à 7973 Stamburges.

Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : JS Stamburges (1208)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Introduction

2.3 Rapport du CP

2.4 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)

2.5 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)

2.6 Approbation des différents règlements

2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires

2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes

2.9 Décharge au CP et aux vérificateurs

2.10 Interpellation(s)

2.11 Budget 2016-2017

2.12 Votes spéciaux : PC89, Play-offs

2.13 Elections des nouveaux membres

2.14 Communication des représentants du Conseil d'Administration et de la Direction Technique

2.15 Proclamation des résultats du championnat

2.16 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs

2.17 Divers

2.18 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 13 mai 2016 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, LECOMTE André,
MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre, TURRISI Joseph,
VASSART Maurice

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP

Robert Sonveaux : Trésorerie du CP

Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors

Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes AWBB
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles
 Maurice Vassart : Application des amendes
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Joseph Turrisi : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3

3-Sortants et rééligibles

Mme Lucienne Capron et Mr Christophe Notelaers sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans.

Mr Maurice Vassart est sortant et a décidé de ne pas se représenter.

Nous avons également reçu une nouvelle candidature, celle de Mr Salvatore Faraone.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 22/04/2016. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	6	1
Crappe C.	7	6	1
Delepelaere J.	7	6	1
Lecomte A.	7	7	0
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Penay E.	7	5	2
Sonveaux R.	7	7	0
Thomas P.	7	6	1
Turrisi J.	7	7	0
Vassart M.	7	6	1

b) Bureau

Crappe C.	18	18	8
Delepelaere J.	37	35	2
Notelaers C.	40	38	2
Sonveaux R.	40	38	2
Thomas P.	30	30	0
Turrisi J.	40	40	0
Vassart M.	12	12	0

Toutes les absences sont excusées.
Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2015/2016.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R. Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2015-2016

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.
Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.
La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

602 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.
5 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **21** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	35	U14	13
	U19	16	U12	15
	U16	13	U10 4c4	05
Messieurs	Seniors	109	U12	78
	U21	23	U10 4c4	82
	U18	31	U8 3&3	65
	U16	38		
	U14	53		

D'où un nombre total de **576** équipes au niveau Provincial.
Avec l'apport des équipes inscrites en Scoore League, PROMBAS et AWBB (**70**), nous comptabilisons un total de **646 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.
Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.
Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.
Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.
La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2015 au 22 avril 2016, le site provincial a reçu **365223** visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (758 depuis le 18/07/2015) qui vous occasionnent énormément de frais (plus de 9000,00 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

La coupe du champion P1 Messieurs a été remise à la JSB Maffle le 16 avril 2016.
En dames, elle sera remise au BCF Quaregnon le 23 avril 2016.
Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 22/04/2016

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du C.P. se réunit chez le secrétaire. Il examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un P.V. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué au terrain ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10);

Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la Fédération par l'intermédiaire du Secrétaire.

Maurice VASSART
Le 13 avril 2016

Rapport d'activités des convocateurs

Pour ce rapport d'activités de fin de saison (2015 – 2016), Joseph et moi avons relu le rapport de la saison passée (2014 – 2015) et nous avons constaté que nous pourrions faire tout simplement un « copier – coller » repris ci-dessous :

Que vous dire ? Sinon ce que nous vous répétons inlassablement à la fin de chaque saison...il devient de plus en plus difficile d'assurer un arbitrage correct (deux arbitres !) tant en seniors qu'en jeunes (spécialement) dans notre province.

Les causes : toujours les mêmes :

- 1) un manque d'arbitres disponibles
- 2) trop de déconvocations
- 3) beaucoup trop de modifications calendrier
- 4) trop de critiques d'arbitrage, trop d'incidents lors des matches (cela n'est guère favorable au recrutement d'arbitres).

Rien n'a changé. Au contraire, cela continue à se dégrader et malgré tous ces points, vous remarquerez que nous parvenons à assurer un championnat valable tant en seniors qu'en jeunes provinciaux et régionaux.

Une petite remarque supplémentaire: certains clubs (notamment du Hainaut occidental) se plaignent des montants élevés des frais d'arbitrage ... ce qui est vrai. Aussi, je me permets de leur rappeler qu'ils pourront bénéficier de l'intervention de la «caisse de compensation» et que dans leur région, il ne reste que six arbitres sur lesquels nous pouvons régulièrement compter, ce qui est insuffisant vu le nombre de matches à assurer. Aussi, nous sommes tenus d'envoyer des arbitres des régions du Borinage, du Centre et même parfois de Charleroi. Aidez-nous, aidez-vous, recrutez de nouveaux arbitres.

J. Delepelaere
14/04/2016

J. Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier.

758 demandes ont été accordées entre le 13 juillet 2015 et le 20 avril 2016.

A signaler que cette année, en raison de conditions climatiques favorables, aucune journée n'a été remise pour intempérie.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire.

A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire).

La procédure est rappelée dans les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « forfait général ».

Au cours de la saison, 21 équipes de « Jeunes » et 5 équipes « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition.

Il reste, à ce jour, 646 équipes en activité (576 en provincial et 70 en régional/national)

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le comité provincial ou par un conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (coupes).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2015	12,00 €	47,90 €
Août 2015	274,20 €	239,60 €
Septembre 2015	1.008,30 €	531,80 €
Octobre 2015	1.009,00 €	632,60 €
Novembre 2015	855,90 €	388,20 €
Décembre 2015	676,70 €	0 €
Janvier 2016	1.090,80 €	143,70 €
Février 2016	1.108,90 €	47,90 €
Mars 2016	691,40 €	191,70 €
Avril 2016	185,30 €	0 €
	-----	-----
Totaux	6.912,50 €	2.223,40 €
	=====	=====

Soit un total général de 9.135,90 €

Lambusart, le 21 avril 2016

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2015-2016

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 30

Messieurs : 59

Jeunes filles : 52 dont U19F : 16 U16F : 11 U14F : 12 U12F : 13

Jeunes garçons : 152 dont U21 : 21 U18 : 26 U16 : 29 U14 : 37 U12 : 39

59 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

98 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

213 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

1 forfait général a été enregistré en catégorie « Messieurs » au premier tour.

16 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée à l'association TEF Kain (958)/ASTE Kain (1759) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 27 et 28 février 2016.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au TEF Kain B (Dames) et à la JSB Maffle A (Messieurs).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture médiatique de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
14/04/2016

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2015-2016

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du mini-basket poursuit son ascension au sein de notre province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées à la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories

Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir des U12).

Le changement majeur de cette saison 2015-2016 aura été la mise en place du 4c4 en U10 après une année de transition qui a vu la coexistence des 2 systèmes (5c5 et 4c4). Les réunions de concertations entre l'AWBB et les différents représentants provinciaux se sont poursuivies afin de pouvoir rendre compte des difficultés qui pouvaient être rencontrées par les provinces dans leur championnat respectif. Des modifications seront par ailleurs apportées dans les différentes formules de mini-basket suite à ces réunions.

Les règlements qui étaient d'application pour cette saison (U6, U8 et U10) sont ceux qui ont été définis, selon les modalités développées ci-dessus, par la direction technique de l'AWBB. Ils définissent les mesures des terrains (correspondant approximativement à un demi-terrain en U6-U8 et à un trois-quarts de terrain en U10), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

3&3 – U6 U8

Ce fut la deuxième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. 70 équipes ont été inscrites en septembre pour terminer avec 65 équipes à la fin de la saison régulière.

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes. Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Afin d'informer les clubs sur des règles et principes de jeu, la direction technique a organisé, le 30 août 2015, à Jambes, une présentation complète et avec des exemples concrets (mise en situation sur le terrain) du 3&3 et 4c4. Tous les participants à cette session obtenaient d'office la licence pendant un an pour diriger une équipe en mini basket (licence U10). L'AWBB devrait renouveler cette expérience en septembre 2016.

À l'issue de cette deuxième année, il faut reconnaître qu'il y a eu une belle progression quant à l'application de la philosophie du 3&3. Néanmoins, dans certaines poules, il y a une désorganisation flagrante, les équipes ne respectant ni les horaires, ni les principes de base de la discipline. Il est essentiel, pour la réussite du projet et pour améliorer la formation de nos jeunes, d'insister auprès des coaches et des différents clubs sur le bienfondé de cette formule.

Enfin, cette année encore, le CP a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Plus de 70% des clubs ayant répondu se sont prononcés pour le maintien de la formule des mini-tournois. Le CP préconise donc la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

4c4 – U10

Cette année fut l'année du passage « obligatoire » en 4c4. 86 équipes étaient inscrites en début de championnat pour terminer avec 81 équipes. 8 séries ont été mises en place.

De nombreux retours nous ont été faits par les clubs. Ceux-ci ont été relayés à la direction technique de l'AWBB qui proposera d'adapter le règlement. Il est important que chaque club prenne connaissance du contenu du règlement et le fasse respecter par ses membres. Tout comme le 3&3, le 4c4 est dans la continuité et a pour objectif d'améliorer la qualité de la formation des plus jeunes.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
22/04/2016

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Daniel DUPONT

Membres : Lysiane RIGAUX, Marie-Christine DUBRAIS, Raphaël GILMAND

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu en début de saison pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois sauf en janvier et mars (JRJ)

Une réunion est prévue également pour le staff fin mai 2016.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut

SECRETAIRE :

DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671

RESPONSABLES « FILLES » :

RIGAUX Lysiane – BC Colfontaine – 2653

DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671

RESPONSABLES « GARCONS » :

BUBRAIS Marie-Christine – Belfius Mons Hainaut - 1036

GILMAND Raphaël – Spirou Charleroi - 0284

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906

Assistante : DEL GIACCO Térésa – BF Montagnard - 1906

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistant : DAMETTO Michael – BCJ Ressaix -1284

Assistant : CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut - 1036

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Bilan de la saison 2015-2016

CTPH « garçons » – saison 2015-2016

Sélection 2002

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 2 jours à Havré (complexe "Phase")
- 10 entraînements CTPH (organisés à Ressaix, Mons, Quaregnon, Jumet et Kain)
- 2 JRJ (Hainaut en janvier – AWBB Jumet en mars)

Nos jeunes garçons hennuyers ont remporté 7 victoires sur les 8 matchs organisés lors de ces 2 JRJ.

Le Hainaut termine premier sur les 5 provinces à l'issue de ces deux JRJ.

A l'issue des JRJ, 9 garçons sur les 18 présentés ont été repérés pour participer aux activités AWBB.

Sélection 2003

Tous les clubs de la Province alignant des "2003" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

6 clubs ont actuellement répondu à l'appel.

45 garçons sont actuellement inscrits pour la première séance de dépistage qui sera organisée ce 29/05/2016 à Thuin.

CTPH « Filles » – saison 2015-2016

Sélection 2003

Les 13 filles retenues ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 3 jours à Havré en résidentiel
- 11 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la Province)
- 2 matchs amicaux
- 2 JRJ (Hainaut en janvier – AWBB Jumet en mars)

Nos filles « Hennuyères » ont remporté 6 victoires en 8 matchs lors de ces deux journées régionales Jeunes.

Le Hainaut a terminé deuxième sur l'ensemble des 2 JRJ.

A l'issue des JRJ, 8 filles sur les 13 présentées sont reprises pour participer aux activités AWBB.

Sélection 2004

Tous les clubs de la Province alignant des "2004" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

9 clubs ont actuellement répondu à l'appel.

35 jeunes filles sont actuellement inscrites pour la première séance de dépistage qui sera organisée ce 08/05/2016 à Thuin.

Bilan général

Cette année encore, la Province du Hainaut s'est montrée à la hauteur lors des JRJ qui ont eu lieu en janvier à Quaregnon et en mars à Jumet
La Province termine à la première place avec 13 victoires sur 16.

8 jeunes filles et 9 garçons ont été retenus pour le stage AWBB de Pâques.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

La Présidente
Lucienne CAPRON
19/04/2016

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches:

Mosciatti Renzo : Président, Relations avec la presse et avec les clubs, Trésorerie, Représentant au Département Arbitrage AWBB

Thomas Pierre : Secrétaire, Coordinateur Ecole des Potentiels, Promotion de l'arbitrage

Brédat Jean-Michel : Responsable des formateurs et des classificateurs

Coppenolle Bastien : Responsable des cours pour officiel de table (Mons-Tournai), Coordinateur des arbitres de Jeunes

Crappe Christian : Responsable des cours pour officiel de table (Charleroi-Centre)

Di Paolo Frank : Convocateur Jeunes AWBB, Coordinateur des arbitres de P1
Guilliaums Michel : Chargé de cours, coordination de l'école des débutants
Lecomte Pascal : Relations avec les parlementaires, coordinateur des arbitres de P3/P4
Marella Raphael (à partir du 24/08/2015) : Coordinateur des arbitres de P2
Martin Gilles : Préparation des colloques
Mousslim Tijani : Coordination du projet « Tutorat »
Poffé Serge : Responsable des inscriptions au cours, du matériel et du suivi du projet « vidéo »

2. Tableau des présences aux réunions

	22/06	24/08	01/10	28/10	03/11	07/12	25/01	31/03	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	-	P	P	P	P	7/7
COPPENOLLE Bastien	P	P	-	-	P	P	E	E	4/6
CRAPPE Christian	E	P	-	-	E	P	P	E	3/6
DI PAOLO Frank	P	P	-	-	E	P	P	E	4/6
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	-	P	P	P	P	7/7
LECOMTE Pascal	P	P	-	-	P	E	P	E	4/6
MARTIN Gilles	E	P	-	-	P	E	P	P	4/6
MARELLA Raphael	-	P	-	-	P	P	E	P	4/5
MOSCIATTI Renzo	P	P	-	P	P	P	P	P	7/7
MOUSLIM Tijani	P	P	-	-	E	P	E	P	4/6
POFFE Serge	P	P	P	P	E	P	P	E	6/8
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
Total par réunion	9	12	4	3	8	10	9	7	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Jules Delepelaere (CP), Isabelle Delrue (AWBB), Lucien Lopez (Secrétaire Général AWBB), Christophe Notelaers (Président CP), Bernard Scherpereel (AWBB), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Joseph Turrisi (CP) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

3. Organisations et activités de terrain :

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu à Montigny-le-Tilleul, le 4 Septembre 2015. 130 arbitres provinciaux, étaient présents. 45 arbitres ont passé le test physique, 38 l'ont réussi. Renzo Mosciatti a souhaité la bienvenue et a rappelé les règles d'usage pour la saison ; Christophe Notelaers a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre, le système d'attribution des licences de coach et le rappel du PC16 ; Gilles Martin a présenté la nouvelle règle des 24/14" et les points de travail pour la prochaine saison : communication, faute antisportive et rappels de mécanique ; Pierre Thomas a présenté la CFA Hainaut 2015-2016 : sa composition, ses objectifs, ses projets et ses attentes.

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à Wasmuel, le 24 septembre 2015. 21 arbitres provinciaux, étaient présents. 12 arbitres ont passé le test physique, 10 l'ont réussi.

c) Cours d'arbitrage

Cours de niveau 1

La CFA a organisé deux cours d'arbitre de niveau 1 en octobre 2015. Les cours ont été donnés le 27/10/2015 par Michel Guilliaums à Charleroi & le 28/10/2015 par Tijani Mouslim & Bastien Coppénolle à Kain. Ils ont été suivis respectivement par 31 et 15 candidats.

Cours de niveau 2

Les inscriptions pour le cours de niveau 2 étant peu nombreuses, les candidats inscrits ont été invités à suivre le cours de niveau 3 adapté.

Cours de niveau 3

Néant

Cours de niveau 3 adapté

Deux cours de niveau 3 adapté ont été donnés au cours de la saison. Un cours a été donné du 21 septembre au 1^{er} octobre 2015, 14 candidats l'ont suivi et un 2^{ème} cours a été donné du 14 au 24 mars 2016, 4 candidats l'ont suivi.

d) Ecole des débutants

L'école des débutants s'est déroulée durant toute la saison sous la direction de Michel Guillaums en collaboration avec Jean-Michel Brédet et Serge Poffé. Le nombre de participants variait de 5 à 13 en fonction des différentes sessions.

En septembre 2015, en octobre 2015 et en février 2016, trois cours théoriques ont eu lieu aux salles de Quaregnon et de Jumet où plusieurs thèmes ont été approfondis : Statut du ballon, Entre-deux, ...

En novembre 2015, une session pratique s'est déroulée à la salle de Jumet. Les élèves ont pu être filmé et coaché par les formateurs de la CFA.

e) Ecole des Potentiels

Avec l'aide des formateurs Aubin Vandemoer, Lorenzo Picardo et Giuliano Picardo, Pierre Thomas a repris en charge l'organisation complète de l'école des Potentiels.

Deux activités furent organisées durant les mois de janvier et mars :

La première activité fut d'assister à une rencontre de division 3 nationale. 11 arbitres ont participé. Un colloque sur le pré-game ainsi que le visionnement de la rencontre furent réalisés.

La deuxième activité fut l'organisation d'un stage d'une journée. 12 arbitres ont participé.

Nous remercions les clubs du Belfius Mons Hainaut et du RBC Morlanwelz pour l'accueil durant ces deux activités.

f) Bilan des Classifications et des Formations

A la date de rédaction du rapport d'activité, 246 rapports ont été rédigés soit 58 rapports de classification en P1, 120 rapports de formation et 68 rapports de coaching dans toutes les divisions.

Suite à ses différents rapports de formation, le classement des arbitres a été adapté durant la saison.

g) Colloques

Le département arbitrage de l'AWBB a programmé deux colloques pour les arbitres régionaux et provinciaux en collaboration avec les CFA des provinces.

Ceux-ci ont été organisés le 14/10/2015 sur le thème, « Qualité + Leadership = Succès » et le 09/03/2016 où le thème était « La Mécanique ».

Ces deux colloques ont reçu un vif succès et ont été appréciés par l'ensemble des arbitres.

h) Tournoi international de Blaton

Sous la coordination de Pierre Thomas et avec l'aide d'Aubin Vandemoer, la 4^{ème} édition du tournoi de Blaton a été une nouvelle fois mis à contribution pour la formation de nos jeunes et nouveaux arbitres.

Ainsi 12 arbitres ont répondu à l'invitation. Ils ont en outre tous été coachés. Plusieurs rencontres furent filmées et ont été analysées.

i) Désignations et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, des desideratas des arbitres, de la réussite du test écrit et du test physique, de la participation aux colloques, des disponibilités, la CFA a décidé de proposer au comité provincial la désignation comme candidat-arbitre régional de Zinedine Alard et Mikel Guillaums. Deux élèves libres sont également désignés : Quentin Deltenre et Aurélie Roos.

Ils suivront le stage des candidats-arbitres régionaux qui se déroulera à Spa du 29 avril au 1er mai 2016.

j) Projet « Tutorat »

Ce projet a consisté en la « prise en charge » par un arbitre régional ou national d'un arbitre afin de le conseiller et d'analyser les vidéos qui lui ont été envoyées.

k) Colloques entre les coaches et les arbitres de P1 Hommes

Le but de ces colloques était d'avancer vers une compétition provinciale 1 de qualité en adéquation avec tous les acteurs du jeu.

Un premier colloque a été organisé le 31 aout 2015 afin de se présenter, de débattre et de mettre en pratique un point important : la communication. Un deuxième colloque a été organisé le 11 janvier 2016 afin de faire le point sur cette première partie de saison ainsi qu'un débat sur base de phases vidéo.

La CFA remercie les arbitres et les coaches présents pour leur participation active.

4. Mot du Convocateur « Jeunes AWBB »

Je tiens à remercier tous les arbitres pour leurs disponibilités, vous m'avez rendu la tâche aisée. Un grand merci également à Joseph pour sa disponibilité à trouver des solutions. Je serai heureux de continuer dans les saisons à venir (Frank Di Paolo).

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 17/04/2016

Le Président, Renzo Mosciatti

Le Secrétaire, Pierre Thomas

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2016-2017

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national **PROMBAS ou Scoore League** en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/ **PROMBAS ou Scoore League** doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est

identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 11)** Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12)** Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13)** Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14)** Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15)** Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16)** Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17)** L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18)** Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 21/05/2016.

Règlement de la Coupe du Hainaut “Jeunes” 2016-2017

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut “Jeunes”.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut “Jeunes” sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (**équipes U14 mixtes exclues**). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national **PROMBAS ou Scoore League** (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées “forfait général”.
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut “Jeunes” se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour le championnat 2016-2017 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe “jeunes” et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 21/05/2016.

Règlement Play-off saison 2016-2017

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES :

1. Les play-off sont organisés en première provinciale
2. Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.
Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off peut accéder également en régionale.
Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
Le club ayant gagné les play-off prend l'engagement de ne pas refuser la montée (si la province a deux montants) sous peine d'une amende de 500€.
Si un des clubs qualifiés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.
Il sera alors demandé au club terminant à la 6^{ème} place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée s'il gagne les play-off) en remplacement du club s'étant désisté.
S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6^{ème} remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

- dernière journée de la phase classique : **29 et 30/04/2017**

- 1/2 finale aller : 2-5 3-4 **03/05/2017**
- 1/2 finale retour : 5-2 4-3 **06/05/2017**
- 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 **09/05/2017**
- finale aller : **13/05/2017**
- finale retour : **16/05/2017**
- finale belle éventuelle : **20/05/2017**

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

5. Réclamations et Plaintes

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et / ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel pourra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Missions du procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 21 mai 2016.